

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 décembre 2014

DCM N° 14-12-18-15

Objet : Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2014/2015.

Rapporteur: M. BELHADDAD

Au cours de la dernière saison sportive, les clubs sportifs messins se sont illustrés par des résultats de très bon niveau dans différentes disciplines en remportant des titres de champion de France comme le Triathlon, Metz Handball, La Ronde Pétanque ou en obtenant la montée comme le Rugby Club, le club Athlétisme Metz Métropole, le Kayak Club, le Baseball sans parler du FC Metz qui accède à la Ligue 1 en décrochant le titre de Champion de France de Ligue 2. Ces très bons résultats sportifs démontrent le travail accompli au sein des clubs pour atteindre l'excellence et attirer toujours plus de pratiquants et s'inscrivent dans la dynamique sportive initiée depuis plusieurs années par la ville.

Avec l'appui des fédérations sportives, de l'Etat et des autres collectivités territoriales, la ville de Metz et les clubs sportifs ont fait de l'accès aux disciplines sportives pour tous les publics une priorité. Ainsi, un travail conjoint est mené pour développer, sur tout le territoire messin, la féminisation du sport et favoriser la pratique du sport pour les personnes ayant un handicap ainsi que chez les séniors.

Dans cet esprit, après avoir entrepris des travaux portant sur la performance énergétique et sur une rénovation des locaux dans les piscines, la ville élabore un projet de service qui offrira un ensemble de prestations nouvelles aux usagers des établissements aquatiques. Pour les prochaines années priorité sera également accordée au développement du savoir nager.

La ville de Metz souhaite par ailleurs mettre en œuvre un dispositif visant à placer le sport au service de la santé et s'orienter, avec le concours des différents acteurs intervenant dans ce domaine (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Agence Régionale de Santé, corps médical) vers une démarche de type "prescriptions médicales" permettant d'améliorer l'état de santé des publics à risque (pathologie cardiaque, diabétiques ...).

Le contexte économique et la baisse des ressources des collectivités locales imposent une réduction des budgets. N'échappant pas à ces restrictions, l'enveloppe globale consacrée aux sports enregistre une réduction de 7,60% pour l'année 2015. Cette contrainte financière conduit la Ville de Metz à innover dans de nouvelles formes de partenariats et de contrats avec

les associations basés sur une mutualisation des moyens (utilisation des équipements, éducateurs ...) et des projets. Dans ce cadre, la ville apporte aux associations un appui technique dans l'utilisation et la gestion de ces ressources.

La ville continue d'apporter un soutien à l'événementiel. Elle sollicitera par ailleurs, dans le cadre de son agenda 21, de la part des organisateurs une gestion des manifestations dans le respect des préconisations du développement durable (sobriété des moyens, diminution de l'impact environnemental ...).

Enfin, pour répondre à la demande des clubs, la Ville a décidé dès 2012, de verser des avances sur les subventions de la saison à venir pour permettre aux clubs de faire face aux premières dépenses de la saison sportive et d'améliorer ainsi leur trésorerie. Les aides au démarrage ainsi versées en septembre 2014 seront déduites du montant des subventions attribuées par le présent rapport.

Après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission des sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations sportives, pour un montant de 1 432 095 €, les subventions dont le détail figure dans la motion. Un montant de 1 042 360 € sera consacré au sport de haut niveau et une somme de 330 000 € au sport amateur alors que l'événementiel sera financé à hauteur de 57 150 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2014/2015,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de 1 432 095 € :

Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement

AS Pouilly Metz Volley Ball	68 400 €
(Dont 14 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	

ASPTT Tennis	40 740 €
(Dont 8 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	

Athlétisme Metz Métropole	87 300 €
(Dont 18 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)	

Club d'Echecs Metz Fischer	23 770 €
----------------------------	----------

(Dont 4 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Metz Basket Club 68 870 €
(Dont 14 200 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Metz Handball 429 700 €
(Dont 88 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Metz Tennis de Table 106 700 €
(Dont 22 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Renaissance Sportive de Magny 38 800 €
(Dont 8 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Rugby Club de Metz 69 840 €
(Dont 14 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Société des Régates Messines 38 400 €
(Dont 7 920 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Union Sainte Marie Metz Basket 69 840 €
(Dont 14 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Sport amateur – subvention de fonctionnement

Arts martiaux

Aiki Club de Metz	970 €
Boxing Club de Metz	1 600 €
Boxing Club Messin	1 500 €
Budokaï Metz Haku Un Kan	580 €
Karaté Club de Metz	4 270 €
Metz Judo – Jujitsu	4 850 €
Metz Lorraine Japon	600 €
Waka Matsu Dojo	400 €

Badminton

Association Badminton Marly Metz	1 070 €
Metz Badminton	6 500 €

Baseball

Baseball & Softball Club de Metz	1 750 €
----------------------------------	---------

Billard

Amicale du Billard de Magny	340 €
Billard Club de Metz	500 €

Clubs omnisports

Association Sportive des Cheminots de Metz	9 220 €
--	---------

ASPTT Omnisports	58 200 €
------------------	----------

(Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont 12 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

ASPTT Omnisports 8 050 €

(Section Judo : 2 040 € - Section Echecs : 770 € - Section Gymnastique Volontaire : 390 €
- Section Basket: 4 850 €)

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 38 320 €

(8 730 € pour le fonctionnement de l'Ecole des Sports et 29 590 € de participation pour le poste d'éducateur soit un total de 38 320 dont 7 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015).

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré- USEP Moselle 3 400 €

Cyclisme 490 €
Cyclo Club de Metz

Disciplines à destination des personnes handicapées

Handicap Evasion Lorraine 970 €
Handisport Metz 1 460 €
Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz 490 €

Echecs

Club d'Echecs Alekhine 4 850 €
Ecole Française des Echecs de Metz 4 220 €

Escrime

Société d'Escrime de Metz 9 700 €

Football

Amicale du Personnel Municipal – Section Foot 7 760 €
(Dont 1 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Association Sportive de la Grange aux Bois 5 340 €
(Dont 1 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Entente Sportive Messine 17 460 €
(Dont 4 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Football Club de Metz Devant les Ponts 19 400 €
(Dont 4 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Union Lorraine de Plantières 12 610 €
(Dont 2 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)

Jeunesse Sportive Ars Laquenexy Metz Technopole 1 000 €

Football américain 500 €
Les Artilleurs de Metz

Golf		
Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle		1 550 €
Gymnastique		
Gym Volontaire de Metz		580 €
Handball		
Metz Magny Handball		2 720 €
Kayak		
Kayak Club de Metz		22 310 €
(Dont 4 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)		
Natation		
Club Gambetta		2 040 €
Société de Natation de Metz		16 980 €
(Dont 4 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)		
Parachutisme		
Para-Club Sportif de Metz		390 €
Patinage		
Sport de Glace		20 000 €
(Dont 5 048 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2014/2015)		
Pêche		
Amicale des Pêcheurs du Sablon		970 €
Pétanque		
Amicale de Pétanque de Magny		430 €
La Boule Messine		5 000 €
La Ronde Pétanque		8 920 €
Metz Pétanque Sablonnaise		1 940 €
Plongée		
Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz		440 €
Metz Plongée Loisirs		1 070 €
Nautilus Club de Metz		490 €
Plongée Nature VTT		290 €
Spéléo Club de Metz		390 €
Randonnée		
Club Touristique de Lorraine		580 €
Nancy Metz à la Marche		800 €
Tennis		
Sport Metz Ecole Club de Tennis		5 000 €
Tennis Club de Magny		1 070 €
Tir		

Société de Tir de Metz	2 040 €
Voile Cercle de Yachting à Voile de Moselle	5 630 €
Financement de l'évènementiel sportif	
Association FC Metz (Tournoi International de Football de la Ville de Metz « Graoully-Cup »)	30 000 €
Club d'Echecs Alekhine (Tournoi International)	8 000 €
Sport de Glace (Gala de fin de saison)	500 €
Football Club de Metz Devant les Ponts (Tournoi foot en salle)	500 €
Metz Badminton (10 ^{ème} tournoi de Metz)	300 €
METZ Lorraine Japon (Stage Nationale de Iaido)	300 €
Ecole Française d'Echecs (OPEN Rapide – 200 €) (Tournoi de clôture de saison – 100 €)	300 €
Association Sportive Pouilly-Metz Volley-ball (Tournoi Vert Metz Moselle – 1 000 €) (Tournoi de Rentrée N2 – 1 000 €)	2 000 €
Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle (Coupe de la Ville de Metz – 400 €) (Coupe Handigolf – 500 €) (Tournoi Double Dames de Metz – 150 €)	1 050 €
Association Sportive de la Grange aux Bois (Tournoi Futsal de la Toussaint)	500 €
Union Sainte Marie Metz Basket (Tournois inter-quartiers pour la saison 2014/2015)	7 500 €
Baseball & Softball Club de Metz (7 ^{ème} Tournoi International de Softball)	450 €
ASPTT Metz Métropole (20 ^{ème} édition de la Randonnée des Lavoirs)	750 €
Rugby Club de Metz	1 500 €

(12^{ème} Challenge Julien LAJOYE)

Kayak Club de Metz 3 000 €
(Compétition Nationale 2 de Slalom – 1 000 €)
(Compétition Nationale 1 de Descente – 1 000 €)
(Championnat de France de Freestyle – 1 000 €)

Cercle de Yachting à Voile de Moselle 500 €
(52^{ème} édition des 6 heures de Voile de la Ville de Metz)

Subvention d'équipement sportif

Amicale du Personnel Municipal – Section Foot 2 000 €
(Participation à l'acquisition d'un véhicule 9 places pour assurer les déplacements des jeunes du club)

Metz Badminton 100 €
(Participation à l'achat de matériel informatique – 25% du coût total)

Karaté Club de Metz 485 €
(Participation à l'achat de matériel informatique – 25% du coût total)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ